

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 5 mai 2026 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Jean Vasseur et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Charles Krans, Jonathan Bolduc-Dufour, François Thibodeau et Francis Lamarre ainsi que mesdames Evelyne Boulenaz et Lyne Morin.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA) - Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) pour le service de transport adapté aux personnes handicapées
- b) Avis de motion et présentation du projet de règlement 556 sur la gestion contractuelle
- c) Offre de service pour le changement du site web - Numérique.ca - Environ 4 125,00 \$ plus taxes
- d) Demande d'appui financier de la fabrique de Saint-Sébastien pour les fleurs et leurs entretiens
- e) Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre communautaire par la FADOQ de Saint-Sébastien

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) Demande de gratuité pour l'utilisation du Centre communautaire et du Pavillon des loisirs - Projet « Ensemble on grandit 2025-2026 » - 12 juin 2026
- b) Demande d'autorisation de dépense - Fête d'été des Sébastinois - Samedi 18 juillet 2026 - 3 700 \$
- c) Demande de gratuité pour le Pavillon des loisirs et le terrain de baseball - Tournoi de balle de la SQ et maison HINA - 5 et 6 juin 2026
- d) Demande de présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

Aucun point à l'ordre du jour

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Adoption du second projet de règlement de zonage 2026-522-2 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Cb-1.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Offre de service pour le remplacement d'un bonhomme à l'eau par hydro-excavation - Enviro5 - 2 777,18 \$ plus taxes
- b) Autorisation de dépense pour l'achat des fleurs - 950 \$
- c) Autorisation de dépense pour le camion de la voirie - 30 000 \$

11. VARIA

- a) Vente de garage gratuite (sans permis) - 15-16-17-18 mai 2026
- b) Rappel : Distribution gratuite de plants d'arbres - Samedi 9 mai 2026
- c) Suivi rencontre des maires MRC
- d) Hommage à M. Michel Bonneville pour l'obtention de la Médaille honorifique de la Lieutenant-gouverneure du Québec

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun point à l'ordre du jour

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 2XHXX

1. OUVERTURE

M. Jean Vasseur, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2026-05-66 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Evelyne Boulenaz et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-05-67 Il est proposé par Charles Krans appuyé par Evelyne Boulenaz et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026

2026-05-68 Il est proposé par Francis Thibodeau, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026.

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS AU 5 MAI 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MORIN, LYNE	REMB. FORMATION FQM	343,74 \$
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	BANQUE D'HEURES 2026	4 171,43 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	84,24 \$
OUELLETTE SUZANE	HONORAIRE PROFESSIONELS	238,00 \$
RAPIDENET CANADA	HÉBERGEMENT SITE WEB 1 AN	97,73 \$
C.I.M.	TRAVAUX TECHNIQUES	862,31 \$
RAPIDENET CANADA	RENOUVELLEMENT DOMAINE	20,64 \$

B2L SOLUTIONS INC.	SERVICE AVRIL	58,07 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	LICENCE	10,33 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	FORMATION RÉDACTION DOC MUNICI	458,75 \$
MEDIAL CONSEIL	PROGRAMME ESPACES CLOS + CADEN	4 810,55 \$
FINANCEMENT COMMERCIAL N	LOCATION PHOTOCOPIEUR	600,17 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL BUREAU	158,12 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	PLANCHETTES, CHEMISES	56,50 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	FEUILLES SÉPARATRICES	19,99 \$
L'ESSENTIEL	SOUPER DES BÉNÉVOLES	775,73 \$
C.A.B.R.H	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	1 101,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
MINISTRE DES FINANCES	SERVICE SQ VERS 1/2	143 548,00 \$
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	QUOTE-PART SSI VERS. 1/4	60 087,31 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
DESJARDINS SERVICES DE C	LUMIÈRE SORTIE CASERNE	57,48 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ASPHALTE FROIDE	593,96 \$
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	DÉNEIGEMENT MONTÉE ROY	2 671,66 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	NIVELEUSE MONTÉE ROY + LAMOURE	1 080,77 \$
DUPONT ENERGIES BED (221	HUILE CHAUFFAGE CASERNE	1 184,39 \$
VITRERIE SARAN	VERRE LAMINÉ TRACTEUR MASSEY	126,47 \$
KUBOTA ST-JEAN	LAM. ASSY	88,66 \$
FILGO	ESSENCE 82,75 L	148,01 \$
FILGO	ESSENCE 82,72 L	143,02 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PORTE-EMBOUIT MAGNÉTIQUE	39,05 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BAS PORTE VINYL	12,63 \$
UNIFORMES BEAUDIN	BOTTES DE TRAVAIL VOIRIE	229,95 \$
MARTECH INC.	MATÉRIEL SIGNALISATION	345,79 \$
OXYMAX INC.	LOCATION CYLINDRES SOUDURE	338,04 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PISTOLET CALFEUTRÉ	25,25 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PHOTOCÉLULE	13,78 \$
KUBOTA ST-JEAN	MENSUALITÉ TRACTEUR 30	700,81 \$
CLAUDE & FRANCOIS PHÉNIX	REPLACEMENT AMPOULE RÉTROFIT	442,65 \$
CLAUDE & FRANCOIS PHÉNIX	RÉPARATION LUMIÈRES DE RUES	1 076,53 \$
EMCO CORPORATION	MATÉRIEL AQUEDUC	922,81 \$
GROUPE GFE INC.	VÉRIF ANNUELLE EXTINGTEURS	453,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PAILLIS DE CÈDRE	405,95 \$
L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON ET TERRE	68,44 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PAILLIS DE CÈDRE	331,13 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PAILLIS DE CÈDRE	20,59 \$
LOISIRS ET CULTURE		
SIBIO, PASCALLE	SUBV. CAMP DE JOUR	196,50 \$
VÉRONIQUE SMITH BEAUVAIS	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	123,00 \$
CADIEUX JONATHAN	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	184,95 \$
LAMARRE FRANCIS	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	36,00 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	ERREUR CARTE À REMBOURSÉ J.R	20,66 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	ERREUR CARTE À REMBOURSÉ J.R	30,96 \$
		229 615,50 \$

2026-05-69 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francois Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 229 615,50 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413

HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENSEIGNE NUMÉRIQUE	83,35 \$
--------------	---------------------------	----------

HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE ET BIBLIO	750,49 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE AVRIL 2026	5 929,69 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	AJUSTEMENT REMISE	609,01 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE AVRIL 2026	2 136,84 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	REMISE AVRIL 2026	454,25 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISE AVRIL 2026	359,88 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	409,36 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	779,21 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU	342,06 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR MAI 2026	7 180,57 \$
GESTIM INC.	SERVICE INSPECTION	2 757,19 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 281,31 \$
SALAIRE DES ÉLUS	AVRIL	4 399,46 \$
SALAIRE EMPLOYÉS	AVRIL	15 346,43 \$
		42 819,10\$

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 - PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES TRIENNALES (2025-2027) POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu organise le transport adapté pour l'ensemble des municipalités de son territoire et assure directement la gestion du service;

CONSIDÉRANT le « *Plan de transport et de développement des services* » déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires et les grilles tarifaires pour les années 2025, 2026 et 2027 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien à:

- 26 845,00 \$ pour le transport adapté en 2025;
- 25 870,00 \$ pour le transport adapté en 2026;
- 25 918,00 \$ pour le transport adapté en 2027;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution financière indiqué pour l'année 2027 est estimé, dans le but de permettre la rédaction de la demande de subvention 2025-2027;

CONSIDÉRANT que le montant officiel de la contribution financière pour l'année 2027 sera établi au moment de la préparation budgétaire à l'automne 2026 et que la municipalité de Saint-Sébastien devra approuver les prévisions budgétaires 2027;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution confirmant l'adoption des prévisions budgétaires triennales.

EN CONSÉQUENCE

2026-05-70 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien confirme sa participation au transport adapté et nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour les années 2025, 2026 et 2027;

QUE soit approuvé le « *Plan de transport et de développement des services* » déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour les années 2025, 2026 et 2027;

QUE soient approuvées, telles que soumises, les grilles tarifaires pour les années 2025, 2026 et 2027,

QUE soient approuvées, telles que soumises, les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Sébastien à :

- 26 845,00 \$ pour l'année 2025, laquelle a été payée en 2025;
- 25 870,00 \$ pour l'année 2026, et d'en autoriser le paiement;
- 25 918,00 \$ pour l'année 2027, et d'en autoriser le paiement;

QUE le montant officiel de la contribution financière pour l'année 2027 sera établi au moment de la préparation budgétaire à l'automne 2026 et que la municipalité de Saint-Sébastien devra approuver les prévisions budgétaires 2027.

B) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 556 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est par la présente donné par Evelyne Boulenaz à l'effet qu'un règlement portant le numéro 556, concernant la gestion contractuelle, sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil, et qu'une dispense de lecture dudit règlement est demandée.

C) OFFRE DE SERVICE POUR LE CHANGEMENT DU SITE WEB - NUMÉRIQUE.CA - ENVIRON 4 125,00 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à la refonte de son site web afin d'améliorer l'accessibilité, la diffusion de l'information et la conformité aux exigences actuelles;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Numérique.ca pour la conception et la mise en ligne d'un nouveau site web;

CONSIDÉRANT que le montant de cette offre s'élève à approximativement 4 125,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre inclut notamment la conception du site, l'intégration des contenus ainsi que l'hébergement et les licences pour une période d'un an ;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-71 Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Numérique.ca pour la refonte du site web municipal;

QUE le montant approximatif de 4 125,00 \$, plus les taxes applicables, soit autorisé à même le budget prévu à cet effet.

D) DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA FABRIQUE DE SAINT-SÉBASTIEN POUR LES FLEURS ET LEUR ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que la fabrique de Saint-Sébastien a adressé une demande d'appui financier à la municipalité afin de couvrir les frais liés à l'arrosage, au désherbage, à la plantation et à l'achat de fleurs pour l'embellissement de l'église paroissiale ;

CONSIDÉRANT que ces aménagements contribuent à l'embellissement du milieu et au maintien d'un environnement attrayant pour les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite soutenir cette initiative dans une mesure raisonnable;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-72 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accorde un appui financier de 350 \$ à la fabrique de Saint-Sébastien pour l'achat de fleurs et leur entretien;

QUE le conseil municipal autorise également une aide ponctuelle et raisonnable de l'employé de voirie pour appuyer les travaux de désherbage ou de plantation.

E) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LA FADOQ DE SAINT-SÉBASTIEN

CONSIDÉRANT que la FADOQ de Saint-Sébastien a déposé une demande afin d'utiliser gratuitement le Centre communautaire pour certaines activités en 2026;

CONSIDÉRANT que les dates demandées sont le 24 mai 2026 pour un dîner, le 20 août 2026 pour un pique-nique et le 13 décembre 2026 pour un dîner;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-73 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la FADOQ à utiliser gratuitement le Centre communautaire aux dates suivantes : le 24 mai 2026, le 20 août 2026 et le 13 décembre 2026;

QUE la gratuité d'une valeur de 250 \$ pour chaque location soit accordée pour les activités mentionnées dans la demande, soit deux dîners et un pique-nique.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS - PROJET « ENSEMBLE ON GRANDIT 2025-2026 » - 12 JUIN 2026

CONSIDÉRANT que le Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) a déposé une demande de gratuité pour l'utilisation du centre communautaire et du pavillon des loisirs dans le cadre du projet « Ensemble on grandit 2025-2026 » ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse aux élèves de 6e année provenant de plusieurs municipalités de la MRC du Haut-Richelieu et vise notamment à favoriser la transition du primaire vers le secondaire ;

CONSIDÉRANT que l'événement est prévu le 12 juin 2026 et nécessite l'utilisation du centre communautaire et le pavillon des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-74 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Evelyne Boulenaz, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la gratuité pour l'utilisation du centre communautaire et du pavillon des loisirs pour la tenue de l'événement du 12 juin 2026 dans le cadre du projet « Ensemble on grandit 2025-2026 »;

QUE la valeur de cette gratuité est estimée à 425 \$.

B) DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE - FÊTE D'ÉTÉ DES SÉBASTINOIS - SAMEDI 18 JUILLET 2026 - 3 700 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité organise la Fête d'été des Sébastinois, laquelle se tiendra le samedi 18 juillet 2026 au parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à offrir aux citoyens une journée festive comprenant diverses animations, activités familiales et un spectacle musical;

CONSIDÉRANT qu'un budget est nécessaire pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-75 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 3 700 \$ pour l'organisation de la Fête d'été des Sébastinois;

QUE cette dépense soit assumée à même le budget prévu à cet effet.

C) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE PAVILLON DES LOISIRS ET LE TERRAIN DE BASEBALL - TOURNOI DE BALLE DE LA SQ ET MAISON HINA - 5 ET 6 JUIN 2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité a été demandée pour l'utilisation du terrain de baseball et du pavillon des loisirs dans le cadre d'un tournoi de balle organisé par la Sûreté du Québec en partenariat avec la Maison HINA ;

CONSIDÉRANT que cet événement se tiendra les 5 et 6 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à amasser des fonds au profit de la Maison HINA;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-76 Il est proposé par François Thibodeau, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise la gratuité pour l'utilisation du pavillon des loisirs et du terrain de baseball pour la tenue du tournoi de balle les 5 et 6 juin 2026;

QUE la valeur de cette gratuité est estimée à environ 450 \$.

D) DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

2026-05-77 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien autorise la présentation du projet d'installation de filet protecteur pour le terrain de baseball au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Sébastien à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité de Saint-Sébastien désigne madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2026-522-2

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Sébastien a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreignent les initiatives de certains citoyens;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve pertinent de procéder à la modification de son règlement de zonage no. 522 afin d'y apporter certains ajustements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par Charles Krans lors de la séance régulière du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT que, le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 5 mai à 19h30 au 176, rue Dussault, Saint-Sébastien, Qc J0J 2C0 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-78 Il est proposé par Evelyne Boulenaz, appuyé par Francis Lamarre, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 2026-522-2, amendant le règlement no. 522 intitulé règlement de zonage, afin de modifier les usages dans la zone Cb-1 assujetti de conditions.
2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
4. La grille des usages et normes de la zone Cb-1 de l'annexe A du règlement de zonage no. 522 est modifiée afin d'ajouter la catégorie d'usage suivante soit :
C2-2- Établissement de vente au détail de biens et services nécessitant de l'entreposage extérieur

[La grille des usages et des normes Cb-1 est jointe en annexe 1 du présent

règlement de modification.]

5. La Section 23 C et les articles 23.C.1 et 23.C.2 sont insérés à la suite de la Section 23 B du règlement et se lisent comme suit :

SECTION 23 C DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES CONCERNANT LA ZONE Cb-1

23.C.1 Secteur d'application

Les dispositions suivantes s'appliquent à la zone Cb-1 telles qu'illustrée à l'annexe C du règlement de zonage.

23.C.2 Normes particulières de localisation pour l'entreposage extérieur

Pour tout usage de la classe C2-2, l'entreposage extérieur ainsi que toute clôture servant à délimiter cet entreposage doivent être localisés à une distance minimale de 25 mètres de la ligne avant du lot.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

6. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
7. Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Jean Vasseur,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Annexe 1 : Grille Cb-1 faisant partie intégrante de l'annexe A du règlement de zonage no. 522.

ZONAGE - ANNEXE A
Municipalité Saint Sébastien



GRILLES DES USAGES ET NORMES

ZONE Cb-1

* USAGES AUTORISÉS		NORMES D'IMPLANTATION	
RESIDENTIEL		BÂTIMENT PRINCIPAL	
R1	Unifamilial	hauteur minimale (m)	6
R2	Bi et trifamilial	hauteur minimale (en étage)	1
R3	Multifamilial	hauteur maximale (m)	10
R4	Mixte	hauteur maximale (en étage)	2
R5	Maison mobile	superficie d'implantation min. (m ²)	60
R6	Collectif	largeur min. (m)	7,5
R7	Résidence en milieu agricole		
COMMERCIAL		STRUCTURE	
C1 Commerces et services			isolée *
C1-1	Bureau privé & service professionnel		jumelée
C1-2	Services personnels		contiguë
C2 Commerce de vente au détail		MARGES DE REcul	
C2-1	Biens & services sans entreposage	marge de recul avant min (m)	5
C2-2	Biens et services avec entreposage	marge de recul latérale min (m)	3
C2-3	Entretien et réparation de véhicules légers	marge de recul arrière min (m)	3
C2-4	Commerces reliés aux véhicules		
C2-5	Vente d'objets à caractères érotiques		
C3 Commerce de gros		RAPPORT	
C3	Vente en gros	nb logement max par bâtiment	1
		% max d'occupation du sol (%)	30
C4 Hébergement, restauration, divertissement		BÂTIMENT ACCESSOIRE RESIDENTIEL	
C4-1	Hébergement	marge de recul avant min (m)	5
C4-2	Restauration	marge de recul latérale min (m)	1,5
C4-3	Hébergement & restauration à la ferme	marge de recul arrière min (m)	1,5
C4-4	Boissons alcoolisées	distance du bâtiment principal (m)	3
C4-5	Activités à caractère érotique	hauteur maximale (m)	6
C5 Services récréatifs, sportifs et culturels		superficie max d'implantation (m ²)	100
C5-1	Activités récréatives intérieures	% max.tot. d'occupation du sol des bâtiments access. (%)	15
C5-2	Activités récréatives extérieures		
C5-3	Activités sportives intérieures		
C5-4	Activités culturelles		
INDUSTRIEL		DISPOSITIONS SPÉCIALES	
I1	Industrie artisanale	Section 21	plaine inondable
I2	Industrie légère	Section 22	conservation
I3	Industrie lourde	Section 24	patrimoine
I4	Industries d'extraction	Section 23 C	spécifique *
I5	Industrie de recyclage et d'enfouissement		
COMMUNAUTAIRE		NOTES	
P1	Recréatif	1) abattoir seulement	
P2	Institutionnel & administratif		
P3	Utilité publique		
AGRICOLE			
A1	Culture		
A2	Élevage		
A3	Élevage à forte charge d'odeur		
A4	Services, commerces et industries agricoles		
A5	Usages agricoles spécifiques		

modifiée par règlement no 2026-522-2

9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) OFFRE DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT D'UN BONHOMME À L'EAU PAR HYDRO-EXCAVATION - Enviro5 - 2 777,18 \$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder au remplacement d'un bonhomme à l'eau situé devant la caserne;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Enviro5 pour des travaux d'hydro-excavation visant initialement le remplacement d'un bonhomme à l'eau ;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-79 Il est proposé par Charles Krans, appuyé par François Thibodeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de Enviro5 pour le remplacement d'un bonhomme à l'eau par hydro-excavation;

QUE les travaux soient réalisés pour le bonhomme à l'eau situé devant la caserne;

QUE le montant des travaux est estimé à 2 777,18 \$ plus taxes, conformément à la soumission.

B) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACHAT DES FLEURS - 950 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité procède annuellement à l'embellissement de son milieu par l'achat de fleurs;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir un budget pour l'achat des fleurs pour la saison 2026;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-80 Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Lyne Morin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 950 \$ pour l'achat des fleurs.

C) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE CAMION DE LA VOIRIE - 30 000 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'un nouveau camion pour la voirie;

CONSIDÉRANT qu'un montant doit être préautorisé pour cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE

2026-05-81 Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 30 000 \$ pour l'achat d'un camion de voirie;

QUE cette dépense soit autorisée à même le budget prévu à cet effet;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'achat et à signer tout document relatif à cette acquisition.

11. VARIA

A) VENTE DE GARAGE GRATUITE (SANS PERMIS) – 15-16-17-18 MAI 2026

B) RAPPEL : DISTRIBUTION GRATUITE DE PLANTS D'ARBRES – SAMEDI 9 MAI 2026

C) SUIVI RENCONTRE DES MAIRES MRC

D) HOMMAGE À M. MICHEL BONNEVILLE POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE HONORIFIQUE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE DU QUÉBEC

12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-05-82 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par François Thibodeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H59.

Jean Vasseur,
Maire

Laurie Verreault,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Vasseur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Vasseur,
Maire